Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 16 juin 2000

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 910

QUESTIONS D'ACTUALITE:

— De M. Guy Vanhengel à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «le bilinguisme de la police unique» 910

Question d'actualité jointe de M. Dominiek Lootens-Stael, concernant «le plaidoyer du ministre-président pour l'assouplissement du bilinguisme des services de police» 910

— De M. Alain Daems à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «les mesures prises par la Région pour valoriser l'image de Bruxelles à l'occasion de l'Euro 2000 et du Sommet de l'UNICE» 912

— De Mme Isabelle Emmery à M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant «les déclarations du secrétaire d'Etat sur l'implantation d'infrastructures culturelles» 914

— De Mme Anne-Sylvie Mouzon à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «les récentes déclarations du ministre-président relatives à la notion de bourgmestre empêché» 915

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 16 juni 2000

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 910

DRINGENDE VRAGEN:

— Van de heer Guy Vanhengel aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «de tweetaligheid van de éénge-maakte politie» 910

Toegevoegde dringende vraag van de heer Dominiek Lootens-Stael, betreffende «het pleidooi van de minister-voorzitter om de tweetaligheid van de politiediensten te versoepelen» 910

— Van de heer Alain Daems aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «de maatregelen die het Gewest behoort te nemen om het imago van Brussel te verbeteren ter gelegenheid van de Euro 2000 en van de EUIF-topconferentie» 912

— Van mevrouw Isabelle Emmery aan de heer Eric André, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende «de verklaringen van de staatssecretaris over de vestiging van cultuurinfrastructuur» 914

— Van mevrouw Anne-Sylvie Mouzon aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «de recente verklaring van de minister-voorzitter over burgemeesters die verhinderd zijn» 915

Pages

— De M. Joël Riguelle à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «le constat par le directeur de la STIB de certaines faiblesses dans le service rendu par cette société» 917

QUESTIONS ORALES:

— De Mme Isabelle Emmery à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «les crédits destinés aux infrastructures sportives de proximité» 918

— De M. Willy Decourty à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «la réduction des délais d'exercice de la tutelle administrative dans le cadre de la réalisation des programmes *Contrats de quartier*» 920

— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «la récurrence de l'événement culturel 'Zinneke parade'» 921

— De Mme Isabelle Molenberg à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant «le FESC» 922

— De M. Philippe Debry à Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant «l'éviction de Bruxelles en tant que coordinateur d'un réseau du programme URBAL» 923

— De M. Yaron Pesztat à M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant «une intervention de la Commission européenne dans la procédure d'attribution du marché d'étude du PRD» 924

Question orale jointe de M. Benoît Cerexhe, concernant «l'attribution du marché concernant l'établissement d'un constat préalable à l'élaboration du PRD» 924

Question orale jointe de Mme Michèle Carthé, concernant «l'attribution du marché public de service de conseil et d'assistance opérationnelle à l'élaboration du PRD intégrant une analyse stratégique du positionnement de la Région bruxelloise et un benchmarking de Bruxelles par rapport à sa périphérie et à certaines villes européennes comparables» 925

Blz.

— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «de vaststellingen van zwakke punten door de directeur van de MIVB in verband met de dienstverlening van die vervoermaatschappij» 917

MONDELINGE VRAGEN:

— Van mevrouw Isabelle Emmery aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «de kredieten bestemd voor sportinfrastructuur in de wijken» 918

— Van de heer Willy Decourty aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «het inkorten van de termijnen voor de uitoefening van het administratief toezicht in het kader van de uitvoering van de *wijkcontracten*» 920

— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en mevrouw Annemie-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «de herhaling van het cultureel evenement 'Zinneke parade'» 921

— Van mevrouw Isabelle Molenberg aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende «het FCUD» 922

— Van de heer Philippe Debry aan mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende «het feit dat Brussel geweerd is als coördinator van een netwerk van het programma URBAL» 923

— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer Eric André, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende «een ingrijpen van de Europese Commissie in de procedure voor de gunning van de studie over het GewOP» 924

Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Benoît Cerexhe, betreffende «de gunning van de opdracht betreffende de vaststelling voorafgaand aan het opstellen van het GewOP» 924

Toegevoegde mondelinge vraag van mevrouw Michèle Carthé, betreffende «de gunning van een overheidsopdracht in verband met advies en operationele bijstand bij het opstellen van het GewOP waarbij rekening wordt gehouden met een strategische analyse van het standpunt van het Brussels Gewest en een benchmarking van Brussel ten aanzien van de rand en van bepaalde vergelijkbare Europese steden» 925

	Pages
VOTE NOMINATIF:	
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution (Mme Béatrice Fraiteur) condamnant les violations massives, en Afghanistan, des droits de l'homme en général, des droits de la femme en particulier (n^os A-25/1 et 2 — SO 1999)	929

	Blz.
NAAMSTEMMING:	
— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie (mevrouw Béatrice Fraiteur) ter veroordeling van de massale schendingen van de mensenrechten in het algemeen en van de rechten van de vrouw in het bijzonder in Afghanistan (nrs. A-25/1 en 2 — GZ 1999)	929

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 16 juin 2000 *(après-midi).*

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 16 juni 2000 *(namiddag)* geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence: Mmes Gelas, Grouwels, MM. Draps, à l'étranger, Chabert, Tomas, De Grave et Daïf.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: mevr. Gelas, Grouwels, de heren Draps, in het buitenland, Chabert, Tomas, De Grave en Daïf.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER GUY VANHENGEL AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK OVER DE TWEETALIGHEID VAN DE EENGEMAAKTE POLITIE

QUESTION D'ACTUALITE DE M. GUY VANHENGEL A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LE BILINGUISME DE LA POLICE UNIQUE

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DOMINIQUE LOOTENS-STAEL OVER HET PLEIDOOI VAN DE MINISTER-VOORZITTER OM DE TWEETALIGHEID VAN DE POLITIEDIENSTEN TE VERSOEPELEN

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DOMINIQUE LOOTENS-STAEL SUR LE PLAIDOYER DU MINISTRE-PRESIDENT POUR L'ASSOUPLISSEMENT DU BILINGUISME DES SERVICES DE POLICE

De Voorzitter. — De heer Vanhengel heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Guy Vanhengel. — Mevrouw de Voorzitter, ik stel mijn vraag naar aanleiding van een verklaring die de minister-voorzitter verleden week in de media heeft afgelegd. Ik heb ze reeds meermaals naar voren gebracht, ook tijdens de vorige legislatuur. De voorganger van de minister-voorzitter, de heer Picqué, heeft mij steeds zeer concrete, praktische en becijferde antwoorden gegeven.

Ik heb de indruk dat er een misverstand is gerezen. De heer Grimberghs deed opmerken dat er wordt gesproken van « la police unique », « c'est simple, il aura qu'une langue parlée chez cette police ».

Dat is het misverstand. Het is wel degelijk de bedoeling dat de eenheidspolitie die in de maak is, een tweetalige politiedienst wordt, met tweetalige agenten, zoals wij dat altijd hebben gekend binnen de Brusselse gemeentelijke politiekorpsen. Groot was mijn verbazing toen ik de minister-voorzitter hoorde zeggen dat de integratie van de rijkswacht in die eenheidspolitie aanleiding kan geven tot een herziening van het taalstatuut binnen de zes Brusselse interpolitiezones.

Graag had ik dan ook van de minister-voorzitter vernomen of hij het standpunt van de Brusselse Regering vertolkt of zijn persoonlijk standpunt en wat hij nu precies bedoelt met zijn uitspraak.

Wij weten dat van de 800 rijkswachters die in Brussel in de zes interpolitiezones moeten worden geïntegreerd er slechts een vijftiental zijn die aan de vereiste van tweetaligheid voldoen. Dat neemt niet weg dat de enige goede oplossing is ervoor te zorgen dat alle rijkswachters aan de vereiste van tweetaligheid voldoen en dat geen initiatieven worden genomen die afbreuk doen aan de verplichte tweetaligheid van de diensten.

Wat bij de brandweer is gebeurd, namelijk het organiseren van een tweetalige dienstverlening met ééntalige agenten is een slecht voorbeeld. Dit voorbeeld wordt best niet gevolgd. Best wordt gebleven bij een dienst die bestaat uit perfect tweetalige politiebeambten, uit welk korps zij ook komen.

Ik ben ervan overtuigd dat de minister-voorzitter mij onmiddellijk zal verduidelijken wat wordt bedoeld.

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van zijn toegevoegde vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, wij hebben inderdaad uit de media vernomen dat de minister-voorzitter bij federaal minister van Binnenlandse Zaken de heer Duquesne er zou hebben op aangedrongen dat de taalvereisten die gelden voor de politie in Brussel niet zouden gelden voor de 800 rijkswachters die naar de zes interpolitiezones worden overgeheveld. Dat is totaal onaanvaardbaar vermits ten eerste de taalwetgeving, een wet van openbare orde die bepaalt dat de politiediensten in Brussel tweetalig moeten zijn, dan wordt overtreden. Ten tweede, is dit standpunt onaanvaardbaar omdat daarmee de dienstverlening ten aanzien van de burgers van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het gedrang komt. Het spreekt voor zich dat, wanneer de burgers niet meer worden begrepen door een aantal van de politieagenten en omgekeerd, er een probleem rijst. Ten derde, is dit standpunt onaanvaardbaar omdat er een discriminatie wordt gecreëerd tussen de verschillende politieagenten, tussen, enerzijds, de politieagenten die wel de moeite hebben gedaan om in het taalexamen te slagen en die voldoen aan de taalwetgeving en, anderzijds, de politieagenten die geen inspanning hebben gedaan om aan de taalvereisten te voldoen.

Als hoofdzakelijk de Franstaligen moeilijkheden ondervinden om te slagen voor het examen voor de tweede landstaal, dan moet dit probleem niet worden opgelost door de wet te overtreden, maar in eerste instantie in het Franstalig onderwijs.

Dat moet scholieren afleveren met een goede kennis van de tweede landstaal.

Mijn vragen zijn de volgende. Ten eerste, welk antwoord heeft de minister-voorzitter van de minister van Binnenlandse Zaken terzake gekregen? Welke concrete eisen heeft hij voorgelegd? Ten tweede, wat doet de minister-voorzitter met de taalwetgeving? Schuift hij die terzijde of doet hij of ze niet bestaat?

Als hij van plan is de taalwetgeving te overtreden, wat gaat hij dan doen met de dienstverlening aan alle Brusselse burgers? Heeft hij ten slotte contact opgenomen met de drie Franstalige ministers van Onderwijs teneinde een oplossing voor dit probleem te vinden?

De Voorzitter. — Het woord is aan minister-voorzitter Simonet.

De heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, onlangs zijn in de pers berichten verschenen over mijn onderhoud met de minister van Binnenlandse Zaken, de heer Antoine Duquesne, over de politiehervorming. Het verheugt mij dan ook dit Parlement meer inlichtingen te geven en mijn gesprek met de heer Duquesne toe te lichten.

Op de vooravond van de fundamentele wijzigingen in de organisatie van de politiediensten moet een aantal vaststellingen worden gedaan. Ten eerste is er het personeelskader van de gemeentepolitie. De politiekorpsen in de gemeenten van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest ondervinden grote moeilijkheden om hun personeelskader op te vullen. Momenteel zijn er ongeveer 600 politieagenten te kort. Deze situatie leidt tot een aanzienlijke werkoverlast voor de ordehandhavers. Totdat de personeelskaders volledig zijn opgevuld, wordt het concept van de buurtpolitie in Brussel nog niet gerealiseerd aangezien de beschikbare personeelsleden voor de dringende oproepen zijn gemobiliseerd.

Ten tweede zijn er de huidige taalvereisten. Volgens de taalwetten van 1966 moet de Brusselse gemeentepolitie tweetalig zijn. Het rijkswachtpersoneel daarentegen is onderworpen aan het eentaligheidsstelsel van de rijkswachters en de tweetaligheid van de diensten. Zodra de politiehervorming een feit is, zullen de huidige lokale rijkswachtbrigades van het district Brussel worden toegevoegd aan de gemeentepolitie in de zes nieuwe zones. Tijdens mijn gesprek met minister Duquesne heb ik mij beperkt tot het probleem van het taalstelsel dat in de toekomstige zones zal worden toegepast. Het is uitgesloten dat de ordehandhaving in Brussel nog meer in het gedrang komt. Ik reken erop dat de toekomstige hervorming gepaard zal gaan met een volledige opvulling van de personeelsformaties. Dit is een noodzakelijke vereiste voor een kwaliteitsvolle dienstverlening aan de burger.

Wanneer we uitgaan van deze veronderstelling is het duidelijk dat de rijkswachters van de huidige lokale brigades bij een toepassing van de huidige taalwetgeving zelfs niet kunnen worden overgeplaatst naar de nieuwe zones omdat geen enkel van hen beschikt over een tweetaligheidsattest van Selor, wat voor de politieagenten wel het geval is.

De rijkswacht organiseert de taalproef immers via de rijkswachtschool en de Koninklijke Militaire School, voor onderofficieren die kunnen worden overgeplaatst naar een eenheid met een ander taalstelsel en voor de officieren. De twaalf officieren van het district Brussel, waarbij de BOB buiten beschouwing wordt gelaten, beschikken over een dergelijk attest. Dit geldt voor slechts 10 % van de onderofficieren. Als de federale overheid het probleem van de gelijkwaardigheid van de interne proef van de rijkswacht met het Selor-attest niet oplost, kan zelfs dit kleine aantal Brusselse rijkswachters niet worden geïntegreerd in de zes zones.

De minister van Binnenlandse Zaken is er zich zeer goed van bewust dat op federaal niveau ten minste overgangsmaatregelen moeten worden genomen voor de honderden betrokken rijkswachters.

Ik wijs er ook op dat de bevordering van de mobiliteit tussen de diensten een van de hoofddoeleinden van de hervorming is. In de toekomst zullen de lokale politieagenten makkelijk naar een ander plaatselijk politiekorps of naar de federale politie kunnen overstappen. Deze mobiliteit wordt onder meer gewaarborgd door de goedkeuring van een enkel personeelsstatuut. In dit verband wijs ik de assemblee erop dat, als de taalvereisten te strikt zijn voor de politieagenten uit de Brusselse zones, het risico bestaat dat de mobiliteit slechts in één richting plaatsvindt en dat Brusselse agenten naar andere korpsen overstappen, wat dramatische gevolgen voor de bezettingsgraad van de Brusselse politiekaders zou hebben.

Uit de inlichtingen die ik bij de gewestelijke politieschool heb ingewonnen, blijkt dat de taalproeven niet de enige oorzaak is dat kandidaat-politieagenten zakken. Uit de officiële gegevens van de GIP blijkt immers dat talrijke kandidaten van beide taalrollen niet slagen in de proeven inzake de moedertaal en in de fysieke bekwaamheidstests.

Ik zal u meteen de meest recente resultaten meedelen van de leerlingen van de politieschool bij het examen van SELOR niveau 2, mondeling en schriftelijk.

Voor de 80e examenperiode slaagde 29 % Franstaligen tegenover 53 % Nederlandstaligen.

Mijn besluit luidt dan dat er voor het probleem van de talenkennis van de lokale Brusselse politie een oplossing op federaal niveau moet worden gevonden. Het was mijn bedoeling de minister van Binnenlandse Zaken attent te maken op dit probleem en hem bewust te maken van mijn vrees dat het aantal manschappen van de Brusselse politie met de hervorming nog meer zal dalen.

Ten slotte wijs ik erop dat de taalkwestie reeds vóór de vorming van de politiezones van gemeenten met en zonder taalfaciliteiten aan bod komt. Ik heb trouwens met interesse in het juni-nummer van het tijdschrift «Randkrant», maandblad voor de bewoners van de Vlaamse rand, gelezen dat in verband met de zone Wemmel, faciliteitengemeente, en Asse, de conferentie van Vlaamse mandatarissen en volksvertegenwoordiger Laeremans, van oordeel zijn dat de vorming van dergelijke politiezones geen aanleiding mag geven tot taalproblemen. De betrokken partijen besluiten dat het mogelijk moet zijn de werking van de zone Wemmel-Asse zo te organiseren dat de Franstalige bewoners van Wemmel in hun eigen taal worden opgevangen, zonder dat daarom de tweetaligheid van alle agenten in deze zone wordt geëist. Ik stel vast dat ook in Vlaanderen over dit probleem wordt nagedacht en dat het dus tijd is dat ook de federale overheid zich erover uitspreekt.

De Voorzitter. — De heer Vanhengel heeft het woord.

De heer Guy Vanhengel. — Mijnheer de ministervoorzitter, ik stel vast dat u niet alleen verklaringen terzake in de media aflegt, maar dat u officieel contact hebt met de minister van Binnenlandse Zaken. Ik heb in dit verband een bijkomende vraag om uitleg. Toen ik tijdens de regeringsonderhandelingen die geresulteerd hebben in de samenstelling van uw ploeg, geprobeerd heb de veiligheidsproblematiek ter sprake te brengen, wierp men op dat het Gewest terzake niet bevoegd was en dat dit ons probleem niet was, maar dat van de gemeenten. Ik stel nu vast — dat is overigens niet slecht — dat u als ministervoorzitter van de Brusselse Regering blijkbaar als spreekbuis functioneert voor het dossier van de politiehervorming. Kunt u mij uitleggen in welke institutionele context u dat doet?

De heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Het antwoord is zeer eenvoudig, mijnheer Vanhengel. Ik was samen met Vlaams minister van Binnenlandse Aangelegenheden, Johan Sauwens, en zijn Waalse collega Jean-Marie Severin bevoegd voor de lokale overheid, uitgenodigd op de interministeriële conferentie. Toen ik deze problematiek ter sprake bracht, was de heer Sauwens aanwezig.

Met andere woorden, ik vertegenwoordig de Brusselse Regering op het overleg met de Gewesten en de Gemeenschappen op de interministeriële conferentie Binnenlandse Zaken, waartoe de federale regering heeft beslist.

De heer Guy Vanhengel. — Dat is toe te juichen, want zo hebben wij een poort gevonden om deze problematiek te berde te brengen.

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de ministervoorzitter, u verwijst naar Wemmel, maar u moet geen appels met citroenen vergelijken. U kunt de situatie in een eentalige gemeente zoals Asse helemaal niet vergelijken met die in Brussel.

U zegt dus dat er overgangsmaatregelen moeten komen. De vraag is waaruit die maatregelen bestaan. Gaan wij naar een situatie zoals bij de brandweer en de politie waar overgangsmaatregelen een negatief effect hadden, met *en surplus* dat de taalwetgeving wordt overtreden? Dit laatste was bij de brandweer niet het geval, omdat het statuut heel anders is? Over de politie zegt de taalwetgeving dat de personeelsleden tweetalig moeten zijn. Bent u van plan die bepaling terzijde te schuiven in uw overgangsmaatregelen?

De heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Ik ben niet bevoegd om overgangsmaatregelen te nemen. Mijn bedoeling was om minister Duquesne bewust te maken van een bestaand probleem in Brussel.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN DAEMS A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR «LES MESURES PRISES PAR LA REGION POUR VALORISER L'IMAGE DE BRUXELLES A L'OCCASION DE L'EURO 2000 ET DU SOMMET DE L'UNICE»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTERVOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER «DE MAATREGELEN DIE HET GEWEST BEHOORT TE NEMEN OM HET IMAGO VAN BRUSSEL TE VERBETEREN TER GELEGENHEID VAN EURO 2000 EN VAN DE EUIF-TOPCONFERENTIE

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, le week-end dernier, à l'occasion du lancement de l'Euro 2000 et du Sommet de l'UNICE, une occasion unique a été saisie de donner une certaine image de Bruxelles, manifestement par les libéraux, MM. de Donnéa et Duquesne, à travers la police de Bruxelles et la gendarmerie, ensuite cautionnée par M. Duquesne lui-même à la Chambre et par M. le ministre-président Simonet au cours des différentes interviews.

Cette image de Bruxelles, qui semble très chère aux libéraux, l'est aussi à d'autres forces politiques. On peut regretter que, ayant eu, en tout cas à première vue, quasiment le monopole de l'image donnée aux visiteurs et aux médias présents ce week-end, ils aient plutôt choisi la version libéralisme policier que la version libéralisme social dont ils nous abreuvent généralement.

On peut regretter qu'il n'y ait pas eu de débat sur l'image que l'on voulait donner de Bruxelles et, à défaut de débat, que l'on n'ait pas mis en application le travail de réflexion mené dans le cadre de Bruxelles 2000, qui, après discussion avec les habitants, les acteurs, les forces politiques, etc. de la Région, a mis en avant une image plus positive d'une Bruxelles créatrice qui essaie de conserver une convivialité pour ses habitants, un dynamisme pour ses entreprises, etc. Il me semble qu'il y avait là matière à donner une autre image que celle de manifestants politiques que l'on empêche de s'exprimer. De ce point de vue, la différence de traitement entre le bourgmestre de la ville de Bruxelles et celui de Saint-Josse était particulièrement éclairante.

Si nous voulons que le rôle européen et international de Bruxelles soit valorisé, selon la déclaration gouvernementale et le vœu de toutes les forces politiques présentes ici, il faut permettre aux forces politiques qui ont d'autres projets de société, par exemple, le Sommet de l'UNICE, de s'exprimer. Il faut également que ceux qui souhaitent faire la fête autrement que sans boire avant minuit, entre gens bien aient l'occasion de s'y livrer sans risquer d'être arrêtés, ligotés, détenus, etc.

Je voudrais donc vous demander quelles mesures vous avez prises pour donner une autre image de Bruxelles que celle des forces policières. La première page de « *Libération* » de ce week-end titrait : « Robocop, la ville de Bruxelles montre ses nouveaux uniformes ». J'ai trouvé cela particulièrement éclairant et malheureux.

Je terminerai en disant que, puisque ces derniers jours, j'ai entendu MM. Duquesne et de Donnéa disqualifier l'un après l'autre toutes les personnes qui avaient osé critiquer la manière de faire des forces de l'ordre, ce week-end, je n'étais ni sur la digue de la mer du Nord, ni un de ces intellectuels qui critiquent du haut de leurs bureaux, j'étais près de la Bourse et j'ai eu l'occasion de constater que les grenades lacrymogènes agissent même à travers les lunettes et c'est très désagréable.

J'aimerais que ce ne soit pas cette image-là qui soit donnée à l'avenir. Quelles mesures ont-elles été prises pour ce faire ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers collègues, je ne vais pas entamer ici un débat sur la manière dont on conçoit le maintien de l'ordre, ni surtout sur la manière dont on conçoit l'expression de la démocratie et dont pouvaient la concevoir un certain nombre de manifestants qui se trouvaient aux alentours du Sheraton ce week-end.

Je voudrais simplement vous dire ceci, monsieur Daems. Vous évoquez le « *Libération* » du week-end. Je vous engage à lire le « *Libération* » de lundi, de même que « *le Monde* », et vous verrez que l'image de marque qui a été donnée de Bruxelles, que ce soit au travers de l'Euro 2000 ou au travers de l'UNICE, n'est pas ce que vous relayez à cette tribune.

Par ailleurs, le Sommet de l'UNICE, même si le déploiement de forces était particulièrement spectaculaire aux alentours du Sheraton, a, pour ceux qui y ont participé en tout cas, donné de Bruxelles la meilleure image qui soit. Au-delà de la réunion économique, on a pu valoriser — vous évoquiez vous-même Bruxelles 2000 — l'image culturelle de Bruxelles puisque les participants au Sommet de l'UNICE ont été invités — c'était d'ailleurs une initiative que soutenait la Région bruxelloise — à assister au Carrousel du Sablon et ont pu visiter l'exposition consacrée aux 300 ans de la Monnaie.

J'étais aussi au Sheraton, mais pas derrière les barrières, je le reconnais : j'ai eu l'occasion d'y défendre les intérêts de la Région bruxelloise devant les chefs d'entreprises, en présence de plusieurs membres du Gouvernement bruxellois dont Mme Neyts et M. André. Je puis vous dire que les échos en provenance des participants à ce sommet indiquent une excellente image de la Région bruxelloise et de Bruxelles.

Euro 2000 : l'organisation de la soirée et le maintien de l'ordre sur le site du stade Roi Baudouin ont permis à la Région, à l'Etat belge et à la ville de Bruxelles de faire la preuve de leur capacité de mettre sur pied un événement sportif et international de l'ampleur de l'Euro 2000. Vous m'accusez d'avoir cautionné de manière outrageuse les mesures prises par M. de Donnéa ? Pas du tout !

M. Alain Daems. — Je n'ai pas dit « outrageuse ».

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai dit qu'il convenait d'établir le départ entre le maintien de l'ordre et la possibilité pour les supporters de fêter l'évènement. Mais, il faut toujours assurer l'ordre public : c'est la responsabilité personnelle du bourgmestre. M. de Donnéa a pris les mesures qui semblaient s'imposer en la circonstance.

J'ajoute que, lors du second match qui s'est déroulé à Bruxelles, le dispositif a été sensiblement allégé et les barrages filtrants n'ont pas empêché les supporters de faire la fête. Bruxelles n'est donc nullement devenue une ville en état de siège. D'ailleurs, le bilan de l'organisation d'Euro 2000, selon la presse internationale, a permis à notre Région de se valoriser.

Il n'y a donc aucune raison de manifester quelque inquiétude que ce soit. Je peux vous répondre que nous n'avons pris aucune autre mesure car pour le moment, Euro 2000, Bruxelles 2000, le Carrousel du Sablon ou le Sommet de l'UNICE ont permis une valorisation de notre Région sur le plan économique, sur le plan culturel et sur le plan sportif.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daems pour une question complémentaire.

M. Alain Daems. — Monsieur le ministre-président, vous n'avez donc pas l'intention de prendre des mesures dans les jours qui viennent pour la fin de l'Euro 2000, pour donner une autre image de Bruxelles. Vous vous contentez de celle qui a été donnée ces derniers jours ?

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Donnez-moi des suggestions : si vous étiez ministre-président, que feriez-vous ?

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, me laisserez-vous développer ce point ? J'ai des idées sur la question.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous n'allons pas commencer à expliquer à cette tribune ce que la Région bruxelloise a déjà fait pour soutenir l'Euro 2000, Bruxelles 2000, etc. ; la Région a pris ses responsabilités.

J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises d'épingler à cette tribune les initiatives prises par la Région pour soutenir les diver-

ses grandes manifestations que je viens de rappeler. Je ne vois pas pourquoi je devrais modifier notre attitude alors que l'image de marque de la Région et de Bruxelles, au travers des médias internationaux a été largement répercutée de manière très favorable après ce week-end. Je vous ai vu vous agiter devant les caméras pour expliquer que rien n'allait. Je suis heureux de vous signaler que Bruxelles a réussi son examen d'entrée au niveau international pour l'Euro 2000.

M. Alain Daems. — Vous venez de dire que vous n'aviez pris aucune mesure !

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ISABELLE EMMERY A M. ERIC ANDRE, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RENOVATION URBAINE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, SUR LES DECLARATIONS DU SECRETAIRE D'ETAT SUR L'IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES CULTURELLES

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ISABELLE EMMERY AAN DE HEER ERIC ANDRE, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, STADSVERNIEUWING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, OVER DE VERKLARINGEN VAN DE STAATSSECRETARIS OVER DE VESTIGING VAN CULTUURINFRASTRUCTUUR

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Emmery pour poser sa question.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, madame la ministre, messieurs les ministres, la presse a fait écho tout au long de la semaine dernière — en direct de Berlin, monsieur le secrétaire d'Etat — de vos déclarations concernant les projets menés dans la capitale allemande et dans d'autres villes, qu'il conviendrait peut-être d'adapter et de transposer en Région bruxelloise. La déclaration qui a retenu le plus l'attention des médias et qui a obtenu le plus de succès, concerne la création d'un musée d'art comtemporain, à l'ouest de notre ville, à proximité de la zone du canal, comme vous le spécifiez, à l'instar du Musée Guggenheim à Bilbao.

Vos déclarations m'obligent à réagir et les questions d'actualités m'en donnent l'occasion.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous n'êtes pas obligée de le faire !

Mme Isabelle Emmery. — Je m'y sens obligée, moralement et politiquement.

J'ai quatre questions à poser à M. le secrétaire d'Etat.

Première question : en cette fin de session, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez, sur votre table, de nombreux dossiers urbanistiques qui requièrent votre attention et celle de vos collaborateurs. Je me permets de vous demander s'il vous reste encore du temps pour concevoir d'autres projets. Si tel est le cas, je m'interroge sur votre degré de compétence dans ce domaine. En effet, si mes connaissances institutionnelles ne me trompent pas, la culture est une compétence communautaire.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Cela n'a rien à voir.

Mme Isabelle Emmery. — Deuxième question : selon moi, le lancement d'un tel projet doit reposer sur un travail de réflexion mené avec des personnes qualifiées et non dans un contexte précédant une échéance électorale peu propice à la sérénité. Qu'en pensez-vous ?

Troisième question : dans vos déclarations, vous évoquez l'exemple du Guggenheim de Bilbao. Il semble effectivement que ce soit une réussite. Je n'ai pas encore pu me rendre sur place, mais certains articles laissent entendre que c'est un succès qui augmente le potentiel touristique de la ville. Vous n'ignorez cependant pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'à la base de la création de ce musée, on cherchait un lieu pour une collection d'œuvres. Selon moi, un débat sur l'implantation des infrastructures culturelles n'a de sens que si l'on a quelque chose à montrer. Y avez-vous pensé ? Y a-t-il un projet qui sous-tend vos déclarations ?

J'en viens à ma quatrième question, la dernière et peut-être, la plus importante : comme on ne peut rien concevoir sans moyens financiers, existe-t-il, dans notre Région, un potentiel financier pour mener à bien ce type de projet ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. André, secrétaire d'Etat.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, je remercie Mme Emmery de s'inquiéter de ma santé et de mes heures de sommeil !

Qu'elle sache que j'ai bien l'intention d'exercer pleinement mes compétences en matière d'aménagement du territoire, qui ne se limitent pas uniquement au PRAS et au PRD.

En l'occurrence, il s'agit d'un projet qui m'a été présenté voici six mois, projet privé, comme celui du vélodrome auquel j'ai également fait référence. Pour ces projets privés qui cherchent à s'implanter en Région bruxelloise, il s'agit avant tout d'un problème d'affectation du sol, d'un problème urbanistique qui relève entièrement de mes compétences.

J'en viens à la qualification des intervenants.

Je ne puis savoir si les personnes qui portent ce projet — et qui, je vous le rappelle, relèvent du secteur privé — sont qualifiées ou pas. J'imagine qu'elles le sont, puisque les projets visés sont importants et présupposent de mobiliser, par ledit secteur, des moyens financiers considérables de plusieurs milliards.

La Région n'a pris aucun engagement sur ce plan. La seule demande provenant des promoteurs portait sur le lieu où pouvait s'implanter un tel projet. J'ai répondu que cela pouvait se faire dans la zone ouest du pentagone, du côté du Petit-Château — je n'ai pas dit « sur » —, de façon a faire profiter d'une rénovation urbaine cette partie du pentagone qui met un peu plus de temps à démarrer.

Vous faites référence au Guggenheim. Je vous rappelle qu'il s'agit également d'un projet privé, d'une fondation privée. Je pense qu'il en va exactement de même pour le projet qui est proposé ici.

A l'occasion d'une visite à Berlin, effectuée dans le cadre de mes attributions, face à quelques grands projets réalisés là-bas,

d'aucuns ont exprimé le regret qu'il n'existe pas de grands projets privés similaires à Bruxelles. Ce à quoi j'ai répondu qu'il en existait aussi, par exemple, le vélodrome et le musée d'art contemporain. Je me réjouis, madame Emmery, qu'il y ait à Bruxelles des gens désireux de porter des projets de ce genre. Je pense qu'il incombe aux autorités publiques de faire en sorte qu'ils puissent se réaliser, surtout quand les moyens financiers sont disponibles.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Emmery pour une réplique.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, je remercie monsieur le secrétaire d'Etat pour sa réponse.

La manière dont les déclarations ont été faites m'ont donné l'impression qu'il s'agissait d'un projet public. Puisque vous me confirmez, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on se trouve dans la sphère totalement privée et que la compétence du secteur public se bornera à localiser l'infrastructure dans un endroit approprié de Bruxelles, mes questions deviennent sans objet. Toutefois, je me demande pourquoi l'effet d'annonce vient de vous et non des promoteurs du projet?

Mme la Présidente. — La parole est à M. André, secrétaire d'Etat.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — J'étais interrogé par des journalistes qui regrettaient l'absence de grands projets à Bruxelles, ce que j'ai démenti en donnant l'exemple du musée d'art contemporain.

QUESTION D'ACTUALITE DE ANNE-SYLVIE MOUZON A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR LES RECENTES DECLARATIONS DU MINISTRE-PRESIDENT RELATIVES A LA NOTION DE BOURGMESTRE EMPECHE

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-SYLVIE MOUZON AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER DE RECENTE VERKLARING VAN DE MINISTER-VOORZITTER OVER BURGEMEESTERS DIE VERHINDERD ZIJN

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Mouzon pour poser sa question.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Monsieur le ministre-président, il est de notoriété publique que vous allez vous présenter aux prochaines élections communales et que vous caressez l'espoir de devenir bourgmestre, monsieur le ministre-président.

Vous avez donné une interview dont je cite un extrait: « Le véritable chef de file, le véritable animateur de la majorité réunissant ses conseillers communaux et ses échevins de manière hebdomadaire ... si c'est moi le chef, le bourgmestre empêché sera le bourgmestre. »

C'est beau, c'est viril!...

M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Ce n'est pas votre mentor qui dirait cela ...

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Qui est son mentor? Qu'en savez-vous?

Mme la Présidente. — Je ne pense que cela fasse partie du corps de la question! *(Rires.)*

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Dans cette même interview, vous dites vous-même que c'est une conception assez personnelle de la notion de bourgmestre empêché.

Ne craignez-vous pas, monsieur le ministre-président, au demeurant ministre de tutelle des communes, que ce genre de déclaration sème la perplexité voire la méfiance quant à la rigueur, à l'orthodoxie avec laquelle vous exercez vos fonctions de ministre de tutelle? A ce titre, ne devriez-vous pas montrer l'exemple en ce qui concerne la notion de bourgmestre empêché, sous peine de devenir un jour un ministre empêché? En effet, on ne saura peut-être pas toujours très bien quand vous serez bourgmestre empêché ou ministre empêché. C'est tout de même inquiétant. Imaginez un instant le tollé si Charles Picqué avait fait ce genre de déclaration à l'emporte-pièce!

M. Guy Vanhengel. — M. Picqué l'a fait lors de la législature précédente et je lui ai posé exactement la même question que la vôtre, madame Mouzon!

Personnellement, si j'étais le ministre-président Simonet, je me référerais à cette réponse-là!

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Avez-vous encore cette déclaration?

M. Guy Vanhegel. — La question et la réponse de même que l'article figurent dans les *Annales parlementaires.*

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — M. Picqué déclarait-il qu'il allait réunir sa majorité, ses conseillers, ses échevins de manière hebdomadaire? Déclarait-il que s'il était le chef, le bourgmestre empêché serait le bourgmestre? *(M. Vanhengel tente d'intervenir.)*

Mme la Présidente. — Monsieur Vanhengel, la question s'adresse au ministre-président. Madame Mouzon, poursuivez.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Monsieur le ministre-président, compte tenu de vos fonctions et du fait que votre Gouvernement compte plusieurs bourgmestres empêchés, ne pensez-vous pas qu'il serait temps de rappeler très clairement la circulaire fédérale, prise en la matière qui définit de façon très restrictive les compétences du bourgmestre empêché? A la limite d'ailleurs, il n'a même pas de compétences du tout! Il ne peut même pas porter l'écharpe. Ne pensez-vous pas que cela mériterait d'être rappelé, vu les circonstances?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jacques Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux,

de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je remercie Mme Mouzon de m'avoir posé cette question. Je n'aurais pas osé demander à quelqu'un de mon groupe de le faire !

Je dirai tout d'abord — et c'est dommage que mon ami de trente ans ne soit pas ici — que le fait que vous posiez la question indique que vous considérez déjà comme acquis que le mayorat va échoir à la fédération PRL-FDF!

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Mais non ! Je pense simplement à tout ce que pourraient faire les bourgmestres actuels et c'est la raison pour laquelle j'estime qu'il est utile de poser la question maintenant !

Mme la Présidente. — Madame Mouzon, vous aurez la parole par la suite pour une réplique. Mais nous savons très bien ce que signifient « les amis de trente ans! »...

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous remercie de cette marque de confiance à l'égard de la fédération !

Je n'avais pas perçu que M. Picqué auquel vous avez fait allusion dans votre question, était soumis à la férule et au magistère du charmant Willy Ysabeaux ! Il s'agit d'un élément neuf dans le débat. Cela me fait plaisir et je constate que M. Hutchinson a d'ailleurs opiné du bonnet en disant que M. Picqué ne réunissait jamais les échevins et les conseillers communaux de Saint-Gilles.

Indépendant de mon vécu familial, je n'ai pas beaucoup baigné dans le monde politique. *(Sourires.)* Mais je me souviens d'une époque très lointaine où il y avait encore une majorité absolue socialiste à Anderlecht. Cela fait bien longtemps ! Il y a vingt ans. Et à l'époque, figurez-vous que le bourgmestre empêché, qui était de temps en temps ministre des Affaires économiques, des Affaires étrangères, ministre-président de la Commission ... avait l'habitude de gérer les affaires de la commune de cette manière-là et cela n'allait pas si mal.

Je vous le dis très clairement, je suis aujourd'hui premier échevin empêché et, oui, je réunis hebdomadairement les échevins et les conseillers communaux de la fédération PRF-FDF.

Vous m'avez posé une question légale. Il est vrai que l'article 14*bis* de la loi communale considère que le bourgmestre qui exerce la fonction de ministre est empêché pendant la période d'exercice de cette fonction.

Cet empêchement a pour effet de priver le bourgmestre d'accomplir tous les actes relevant de ses attributions, en application de lois, décrets, ordonnances ou règlements. Cela n'ôte pas à ce bourgmestre empêché, son statut de bourgmestre ! Simplement, il n'exerce pas, temporairement, la fonction.

Je ne dois pas vous le dire, madame Mouzon, le rôle du bourgmestre ne se limite pas à exécuter en tant qu'officier public, un certain nombre de missions légales. Mais il y a un aspect politique essentiel à la fonction de bourgmestre.

Et j'ai donc clairement indiqué que si le chef de l'Etat me nommait bourgmestre, et si j'étais empêché d'exercer la fonction, je considérerais que politiquement celui qui a été investi de la confiance du citoyen, — dans des circonstances parfaitement claires, puisque j'ai déjà fait savoir quelles étaient mes intentions, — à savoir le bourgmestre, même empêché, devrait être l'animateur et le chef de file de la majorité. Je ne pense donc pas que mes déclarations dans la presse aillent à l'encontre ni de la circulaire ni des règles légales relatives au statut du bourgmestre empêché.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon pour une réplique.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Monsieur le ministre-président, à vous suivre, il ne serait même pas nécessaire que vous soyez bourgmestre, empêché ou non, pour faire de l'animation ! *(Exclamations.)*

Mais en revanche, la circulaire indique bien qu'il n'appartient pas à un bourgmestre empêché de réunir les conseillers communaux !...

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vois encore que je veux !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Officieusement, vous voyez qui vous voulez et vous n'avez même pas besoin d'être bourgmestre empêché pour le faire !

Mais en tout cas, en qualité de bourgmestre, vous ne pouvez pas réunir les conseillers communaux !

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je n'ai pas dit cela !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Si, c'est ce que vous dites.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai dit que j'étais un animateur !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — ... un « animateur » réunissant ses conseillers communaux, ses échevins !...

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Tout à l'heure on reprochait au bourgmestre de Bruxelles d'être davantage bourgmestre que GO, pour reprendre les termes de M. de Donnéa. J'ai indiqué que je serais un GO et un animateur.

Mme la Présidente. — Les questions d'actualité ne doivent pas faire l'objet d'un débat même si le terrain semble propice.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Je me ferai un plaisir de vous communiquer la circulaire.

Mme la Présidente. — La circulaire est très stricte en effet. Il est vrai que, depuis lors, son auteur est devenu bourgmestre et qu'il a peut-être changé d'avis.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, SUR LE CONSTAT PAR LE DIRECTEUR DE LA STIB DE CERTAINES FAIBLESSES DANS LE SERVICE RENDU PAR CETTE SOCIETE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, OVER DE VASTSTELLINGEN VAN ZWAKKE PUNTEN DOOR DE DIRECTEUR VAN DE MIVB IN VERBAND MET DE DIENSTVERLENING VAN DIE VERVOERMAATSCHAPPIJ

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle pour poser sa question.

C'est M. le ministre-président qui y répondra en lieu et place du ministre Chabert.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, monsieur le ministre, chers collègues, j'ai été frappé par la déclaration récente faite à la presse par le nouveau directeur de la STIB, qui, à l'occasion de la présentation du nouveau plan de réseau, haut en couleurs, a fait un constat plutôt gris de la situation et décelé un certain nombre de points noirs dans le service rendu par la société bruxelloise de transports en commun.

Il a cité notamment la faiblesse de l'encadrement technique, le vieillissement du matériel, la diminution sensible de la vitesse commerciale et de la fréquentation, puisque l'on passe de 213 millions de voyageurs en 1995 à 209 millions en 1999.

Il faisait également allusion au fait que la vitesse commerciale était en baisse, notamment parce qu'il ne parvenait pas à obtenir la collaboration des polices communales lorsqu'il fallait intervenir contre des automobilistes qui entravaient la bonne marche des transports en commun.

Ce constat n'est pas neuf. Cela fait un certain nombre d'années que nous entendons le même refrain. Je ne sais pas si c'est pour des raisons stratégiques que le directeur de la STIB a cru bon d'en reparler maintenant. Toutefois, cela pose à nouveau la question de savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre, par rapport à cette problématique de la vitesse commerciale et à la collaboration des polices locales.

Par ailleurs, des réponses aux autres constats négatifs relevés sont-elles en préparation ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Simonet, qui répondra en lieu et place de M. Jos Chabert.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je vais vous donner lecture de la réponse préparée par le ministre Chabert.

Comme M. Riguelle vient de le rappeler, tout le monde est conscient que l'attractivité des transports en commun est surtout tributaire de la vitesse commerciale pratiquée. Cette vitesse commerciale dépend évidemment d'un certain nombre d'éléments techniques, et en particulier du cadre dans lequel la production et la prestation des services ont lieu.

Pour atteindre et pratiquer en permanence une vitesse commerciale optimale, des contrats ont été conclus dans le passé avec les communes concernées.

M. Delathouwer a eu l'occasion à cet égard de répondre à une question posée par Mme Meunier.

Actuellement, sept communes ont conclu un tel contrat: Ixelles, Etterbeek, Ganshoren, Auderghem, Schaerbeek, Saint-Josse-Ten-Noode et Uccle. Les autres communes n'ont pas cru bon de signer un tel contrat.

Ces contrats, pour lesquels un montant de 9 200 000 francs est prévu en l'an 2000, assurent une présence policière durant les heures de pointe afin de régler le trafic sur des carrefours importants et aux points névralgiques. La Région s'engage notamment à cofinancer cette présence des services de police.

Cependant, ces contrats ne sont pas les seuls instruments utilisés par le Gouvernement pour améliorer la fluidité des transports en commun.

Dans le cadre de l'avenant n° 1 du contrat de gestion actuel entre la Région et la STIB, et plus spécifiquement dans le programme pour l'amélioration de la sécurité et du service à la clientèle, il en a également été tenu compte.

Un projet STIB « Création d'une équipe d'agents des forces de l'ordre à moto » doit permettre la progression des véhicules à niveau du sol — trams et bus — quand leur passage est empêché par des voitures mal garées ou des camions qui déchargent en double file.

L'idée consiste à financer trois équipes qui se composent chacune de deux agents des forces de l'ordre — police communale ou gendarmerie — qui seraient mis à la disposition exclusive du dispatching de la STIB pour réaliser des interventions ponctuelles sur le réseau de la Société.

Pour améliorer la mobilité, une bonne collaboration avec les administrations communales est essentielle. Et cela est particulièrement le cas pour les mesures qui doivent être prises pour améliorer la fluidité des transports en commun, aménagement de sites propres pour bus et trams.

A cet effet, dans son plan d'action qu'il présentera bientôt au Parlement, le ministre Chabert prévoit d'élargir et de développer le système des contrats de mobilité qui reprennent les modalités pour la coopération avec les communes. Ces contrats constitueront un cadre général pour des collaborations dans le domaine de la mobilité, des travaux publics et du transport.

Des mesures plus spécifiques devront cependant être prises pour la fluidité des transports en commun, notamment sur les lignes de bus et de tram. En effet, leur vitesse commerciale n'augmentera pas si nous ne parvenons pas à « fluidifier » tout le parcours.

Le but consistera, par conséquent, à collaborer avec les communes sur la base de lignes ou de parcours déterminés. Pour chaque parcours, les différents partenaires — STIB, communes sur le parcours, Région ... — concluront un contrat pour améliorer la fluidité sur la ligne en question.

Le concept des contrats par ligne devra être intégré au nouveau contrat de gestion avec la STIB.

Cette nouvelle approche devra permettre de réaliser des progrès concrets par étapes, c'est-à-dire par ligne de bus ou de tram.

Pour forcer le respect du statut spécifique de certains sites, leur signalisation doit être en ordre. L'administration a, par

conséquent, été chargée de vérifier si les sites existants — aussi bien les sites propres que les sites franchissables — remplissent toutes les normes légales, aussi bien pour la signalisation et les marquages au sol qu'en ce qui concerne le règlement de police complémentaire.

En fonction des résultats de cette étude, les adaptations et ajouts nécessaires seront apportés sur les voiries régionales. Des contacts seront pris avec les communes compétentes pour remédier, le cas échéant, aux défauts sur les voiries communales.

Enfin, il convient également de souligner que nous insistons dans le cadre de la révision du Code de la route sur une révision de l'article 3.12°, Personnes compétentes. Le but consiste à élargir les compétences du personnel des sociétés de transport public au contrôle du respect de la réglementation qui régit les sites propres et les sites franchissables.

D'autre part, je peux informer l'honorable membre que je prévois d'organiser une table ronde avec toutes les parties concernées.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle pour une réplique.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je me réjouis bien entendu que l'on prenne des mesures rapidement. Cela dit, je me permets de poser une question très franche à M. le ministre-président : croyez-vous qu'une équipe de deux motocyclistes réglera le problème de la vitesse commerciale des trams ?

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je préfère m'en référer au plan d'action global extrêmement ambitieux que le ministre Chabert ne tardera pas à présenter devant cette Assemblée.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE EMMERY A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LES CREDITS DESTINES AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE PROXIMITE »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ISABELLE EMMERY AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE KREDIETEN BESTEMD VOOR SPORTINFRASTRUCTUUR IN DE WIJKEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmery pour poser sa question.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, monsieur le ministre-président, mesdames et messieurs les ministres, la déclaration gouvernementale affirme qu'il faut encourager les communes à déployer des infrastructures sportives et des plaines de jeux dans les quartiers défavorisés. On déplore aujourd'hui dans de nombreux quartiers l'absence d'équipements sportifs de proximité, — aussi appelés infrastructures sportives légères —, alors qu'ils peuvent constituer une réponse à la revitalisation de certaines zones urbaines en difficulté. Ainsi, des « agoraspaces », des pistes de skate-board ou encore des tables de tennis contribuent à rendre l'espace public plus accueillant et plus sécurisant, tant pour les jeunes qui les occupent que pour l'ensemble des riverains.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

En 1998, à la division 14 du budget, 132 millions étaient inscrits en subsides aux pouvoirs subordonnés. Pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures sportives. Une partie de cette somme a permis de favoriser la remise en état ou l'aménagement d'une trentaine d'équipements existants, dits de proximité, dans plusieurs communes du centre où les besoins étaient particulièrement criants et dans lesquelles, faut-il le souligner, ces subsides constituaient un incitant à investir dans la revitalisation de zones délaissées, tout en pratiquant une politique volontariste pour les plus jeunes de leurs citoyens.

Une somme de 166 millions est inscrite au budget 2000 pour réaliser le même type d'équipements. Pourriez-vous, Monsieur le ministre-président, nous dire quelle part de celle-ci sera destinée à encourager les communes à déployer ces initiatives ? Des projets ont-ils déjà été élaborés ? Tout en insistant sur la nécessité d'opérer une juste répartition entre projets à vocation sociale et projets relatifs aux infrastructures « classiques », comme cela a été le cas dans le passé et conformément à ce que prévoit la déclaration gouvernementale.

Enfin, je crois également qu'il ne faut pas se contenter de réaménager ou d'améliorer des équipements existants. La création d'infrastuctures sportives dans certains quartiers démunis est impérative et susceptible de répondre à des besoins pressants.

En résumé, M. le ministre-président aurait-il l'obligeance de m'indiquer quelle sera l'utilisation du budget 2000 et la position qu'il adoptera en ce qui concerne les investissements de ce genre dans les quartiers défavorisés ?

M. le Président. — La parole est à M. Jacques Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, il convient tout d'abord de rappeler que, conformément à la réponse que j'avais adressé à M. Denis Grimberghs à la suite de sa question orale sur l'octroi de subventions pour les infrastructures sportives communales, le ministre Gosuin, membre de la COCOF chargé des infrastructures sportives et moi-même avons défini clairement le mode de fonctionnement et de gestion des dossiers au sein de la Région de Bruxelles-Capitale dans le domaine évoqué, à savoir les subventions des infrastructures sportives des communes. De par cet arrêté, est déléguée au ministre Gosuin l'exécution des décisions du

Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'infrastructures sportives, en ce compris les notes d'instructions à l'administration des Pouvoirs locaux et les notifications des décisions aux communes, à l'exception de la promesse ferme de subsides, dont l'exécution se fait conjointement par les deux ministres.

Une distinction est faite entre les « petites infrastructures » et les « grandes infrastructures » selon que les travaux envisagés sont inférieurs ou supérieurs à 3,916 millions hors TVA. Pour les « petites infrastructures », les objectifs à atteindre sont définis entre les deux ministres en tenant compte des besoins régionaux et surtout communaux en la matière. De même, la répartition des subventions se fait entre nos cabinets respectifs.

Pour les « grandes infrastructures », un plan pluriannuel pour les années 2000 à 2004 sera établi sur la base de projets d'investissements introduits par les différents pouvoirs communaux. L'octroi des subventions se fera en respectant le plan pluriannuel.

Je ne puis que répéter que l'initiative doit émaner des communes. En ce qui concerne les infrastructures sportives de proximité, il convient de rappeler le mode de fonctionnement sous la législature précédente. Une circulaire était envoyée chaque année aux communes leur précisant le montant forfaitaire auquel elles pouvaient prétendre. Ce montant, variant entre 1 et 2 millions par an, selon les communes, leur était octroyé sur la base d'une demande précise. Au fil des années, les communes ont de moins en moins fait appel à ces montants et en 1999 — avant l'installation du Gouvernement actuel — aucune circulaire n'avait été distribuée en raison d'une quasi-absence de demandes résultant vraisemblablement d'un parc d'équipements déjà fortement rénové. Un projet est à l'étude afin de redéfinir les modalités de subventions de ces infrastructures sportives de proximité, certaines initiatives étant éventuellement susceptibles d'émaner de la Région.

En ce qui concerne l'établissement d'« agoraspaces », il convient de préciser que les communes peuvent soit faire appel au fonds de proximité, qui prévoit des montants forfaitaires, soit demander l'inscription de ces « agoraspaces » comme « petites infrastructures communales » et bénéficier, dés lors, d'une subvention à hauteur de 50 %. En l'absence de circulaire précisant l'affectation du fonds de proximité, pour les raisons que j'ai évoquées, seul le recours aux PIC — petites infrastructures communales — est accessible aux communes bruxelloises en 2000.

Enfin, une dernière précision par rapport aux chiffres cités par Mme Emmery dans sa question. Une somme de 166 millions est inscrite en ordonnancements et 88 millions en engagements au budget 2000. Un programme pour l'année en cours a été établi et l'octroi des subventions se fera sur base de ce programme.

Je suis disposé à vous en fournir le détail par écrit. En conclusion, je ne puis qu'encourager les communes — nous l'avons dit aux responsables communaux que nous avons rencontrés — à soumettre leurs projets à la Région de Bruxelles-Capitale. Je puis assurer Mme Emmery que ces projets seront instruits dans le strict respect de la déclaration gouvernementale qui prévoit, comme elle l'a rappelé, la lutte contre l'exclusion sociale et la nécessaire revitalisation des quartiers vulnérables, sans toutefois compromettre la solidarité entre les communes.

M. le Président. — La parole est à Mme Isabelle Emmery.

Mme Isabelle Emmery. — Ma question concerne la part attribuée dans le cadre non pas du budget de 166 millions mais de 88 millions, comme vous venez de le préciser, octroyé à des projets revêtant des caractéristiques plus sociales. Si vous me transmettez le plan, je pourrai faire le calcul.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous transmettrai le plan pluriannuel, mais aussi des renseignements complémentaires.

Ce que je peux vous transmettre d'ores et déjà concerne les petites infrastructures communales puisque c'est dans ce cadre-là qu'on a dû inclure les infrastructures sportives de proximité du type « agoraspace ». Etant donné qu'il n'y a pas eu de circulaire en 1999, pour 2000, on doit utiliser ce subventionnement-là. Cela n'entraînera aucun problème puisque ce programme-là est établi pour 2000.

Mme Isabelle Emmery. — Pour l'instant, vous n'avez pas l'idée précise quant à la part qui va revenir à des projets plus sociaux pour 2000.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Pour 2000, je ne pensais pas que c'était l'objet de votre question. Pour ce point précis, je vais vous envoyer le programme des petites infrastructures communales. Pour les grandes infrastructures, dès que le programme pluriannuel aura été établi pour 2000/2004, je le transmettrai également à l'Assemblée.

M. le Président. — La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery. — Autre point: vous me dites qu'en 1999, il n'y a pas eu de demande. Je pense que cela fut le cas parce qu'on se limitait à l'aménagement d'infrastructures existantes.

Dans ma question, je vous ai dit qu'il serait plus efficace de pouvoir utiliser ce type de budget pour la création d'infrastructures. Vous m'avez répondu que les communes avaient fait le tour des réaménagements et des rénovations des infrastructures existantes; par contre, il y a des endroits où il n'y a rien, donc il est impossible de réaménager!

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est la raison pour laquelle je vous ai dit que l'administration était en train d'étudier un projet permettant le financement de ce genre d'infrastructures de proximité, soit à l'initiative des communes, soit la Région bruxelloise prenant elle-même l'initiative de proposer aux communes l'installation d'une infrastructure de ce type dans les quartiers les plus fragilisés.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. WILLY DECOURTY A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «LA REDUCTION DES DELAIS D'EXERCICE DE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DES PROGRAMMES CONTRATS DE QUARTIER»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER WILLY DECOURTY AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «HET INKORTEN VAN DE TERMIJNEN VOOR DE UITOEFENING VAN HET ADMINISTRATIEF TOEZICHT IN HET KADER VAN DE UITVOERING VAN DE WIJKCONTRACTEN»

M. le Président. — La parole est à M. Decourty pour poser sa question.

M. Willy Decourty. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, le ministre Eric Tomas a récemment annoncé le dépôt de son projet d'ordonnance ayant pour objectif la fusion des programmes contrats de quartiers et quartiers d'initiatives.

Outre sa volonté de clarification et de simplification des instruments existants, ce projet vise également à accélérer la mise en œuvre des programmes en imposant aux communes de finaliser les opérations relatives aux volets «espaces publics» dans un délai de deux ans.

Tous les acteurs sont unanimes pour reconnaître l'impact positif de cette mesure qui devrait permettre aux habitants d'apprécier plus rapidement les efforts accomplis en leur faveur par la Région.

Cependant, une telle accélération des procédures ne peut concrètement s'envisager qu'avec la collaboration de toutes les autorités régionales chargées d'intervenir en la matière: nous pensons ici plus précisément à l'administration chargée de l'exercice de la tutelle.

En effet, dans le cadre de la réalisation des volets «espaces publics» et plus précisément dans le cadre de l'attribution des marchés publics de travaux qui en découlent généralement, les décisions des autorités communales sont soumises à la tutelle de la Région.

Si la période de 50 jours, période moyenne pendant laquelle l'administration régionale doit agir, ne semble pas excessive, il ne faut pas oublier que la procédure d'attribution des marchés publics se compose de plusieurs étapes soumises à la tutelle:

1° le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics;

2° l'attribution, y compris la sélection, de ces mêmes marchés.

Ajoutons encore que, dans le cadre de la rénovation de l'espace public, il faut procéder à deux adjudications: l'une pour la désignation du réalisateur de projet, l'autre pour la désignation de l'entrepreneur.

Si l'administration se montre peu diligente et laisse la tutelle s'exercer par dépassement de délai, ce qui est, on doit malheureusement le constater, trop souvent le cas, cela signifie que, dans les cas extrêmes, les communes ne peuvent agir concrètement pendant un délai de 200 jours.

Nous reconnaissons que l'ordonnance du 14 mai 1998 a permis d'améliorer la situation en réduisant les délais de tutelle, mais cet effort nous semble cependant insuffisant dans le cadre des contrats de quartier.

Nous pouvons envisager la modification de l'ordonnance organisant la tutelle pour les cas particuliers des contrats de quartiers mais c'est une démarche qui n'est pas réalisable à court terme. Dès lors, peut-être serait-il utile que des instructions claires et impératives soient adressées à l'administration afin que la tutelle ne s'exerce plus quasi automatiquement par dépassement de délai.

Nous souhaitons, en tout cas, une politique cohérente du gouvernement en la matière.

M. le Président. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, chers collègues, l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale, entrée en vigueur le 1er septembre 1998, a eu pour effet d'améliorer sensiblement la gestion des délais pour la mise en œuvre des programmes de revitalisation des quartiers. La volonté exprimée par le précédent gouvernement — notamment à l'occasion de la création en décembre 1997 d'un programme pour le développement des quartiers en difficultés — d'exécuter les programmes dans des délais rapprochés est ainsi depuis lors rencontrée.

Le délai pour exercer la tutelle générale, fixé à 50 jours à partir de la réception de l'acte de l'autorité communale, s'inscrit normalement dans le calendrier général d'exécution du programme qui prévoit d'autres phases similaires de consultation ou de contrôle nécessaires à la vérification de l'usage de fonds publics importants et à un processus participatif qui vise à impliquer les habitants. A cet égard, je citerai notamment les mesures particulières de publicité, le délai de consultation par les soumissionnaires, l'instruction du dossier de subsidiation. La simplification de la procédure — mention des actes sur une liste — participe de la même façon à l'amélioration du fonctionnement des dispositifs. Enfin, la tutelle d'approbation — qui s'exerce ici principalement sur le choix de passation et la fixation des conditions des marchés de travaux ou de services qui dépassent les services réglementaires — procède des mêmes principes et n'est, par conséquent, pas un obstacle à la réalisation de l'objectif de raccourcissement des délais d'exécution.

Les communes peuvent toutefois rencontrer des difficultés à respecter les calendriers fixés par la Région pour la mise en œuvre des programmes de revitalisation des quartiers.

D'une part, la complexité et la technicité inhérentes à une politique d'action transversale qui intervient dans les domaines de l'immobilier, de l'aménagement des espaces publics et de la cohésion sociale ainsi que le caractère innovant ou peu usité de certaines actions (par exemple, les marchés de promotion, conventions particulières pour des baux emphytéotiques, mesures d'insertion socioprofessionnelle), constituent une source d'erreurs ou d'imprécisions de nature à provoquer un surcroît de risque de suspension ou d'annulation de décisions (exemples:

marché de promotion à Ixelles rue Gray — juin 1998, deux marchés de travaux à Anderlecht le 26 janvier 2000).

D'autre part, la fréquence des réunions du conseil communal ou la fixation de dates, qui ne sont pas coordonnées avec l'exécution optimale des actions prévues dans le programme, peuvent être également à l'origine de retards.

L'enchaînement des décisions est une condition impérative à respecter, aussi bien au niveau régional que communal, lorsque les délais sont serrés et des échéances fixées. Tel a été le cas, lors de l'élaboration des programmes des contrats de quartier et quartiers d'initiatives 2000 par le ministre Tomas.

Le retard d'un mois au départ du processus conduit la commune à placer les procédures en parallèle pour respecter l'échéance finale. Le délai réservé à l'examen des offres des bureaux d'études est fortement réduit et le bureau est amené à travailler sans convention pendant une quinzaine de jours.

En conclusion, les délais de tutelle ne sont plus un obstacle au bon déroulement des programmes de revitalisation des quartiers depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 14 mai 1998. Au même titre que les autres délais nécessaires à l'exercice normal du contrôle administratif, technique et financier ou aux phases de concertation publique des projets, ils peuvent être perçus comme trop importants alors qu'ils résultent d'une gestion rigoureuse des programmes. Ce sont les temps morts, improductifs, qui doivent être identifiés et résorbés.

Enfin, monsieur Decourty, vous avez fait allusion aux délibérations qui devenaient exécutoires par expiration du délai.

Telle n'est pas ma conception de la tutelle sur les communes. Depuis 11 mois maintenant, vous aurez pu le constater, il n'est recouru à cette technique que de manière exceptionnelle.

M. le Président. — La parole est à M. Decourty.

M. Willy Decourty. — Monsieur le président, monsieur le ministre-président, je suis ravi d'entendre que telle n'est pas votre conception de l'application de la tutelle. Cependant, je me permets d'insister sur la collaboration de l'ensemble des acteurs au niveau gouvernemental notamment, car, à partir du moment où l'on souhaite raccourcir les délais d'exécution des programmes relatifs aux espaces publics, au-delà des dédales administratifs, de la longueur et de la complexité des procédures, il convient de tenir compte d'un fait: ces types de travaux ne s'effectuent pas n'importe quand dans l'année. Ils sont souvent irréalisables en période hivernale, ce qui limite encore plus l'exécution de ce type de chantier. Dès lors, en l'absence de cohérence, tant au niveau du Gouvernement que des communes concernées, il devient pratiquement impossible de réaliser des entreprises importantes dans des délais fixés de manière impérative.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le président, à chaque collège des bourgmestre et échevins que j'ai eu l'occasion de rencontrer, j'ai rappelé que mon cabinet était à la disposition des administrations communales concernées lorsqu'il s'agissait d'activer l'administration régionale pour l'instruction et le traitement de ce type de dossier.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET MME ANNEMIE NEYTS-UYTTEBROECK, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGEE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT «LA RECURRENCE DE L'EVENEMENT CULTUREL «ZINNEKE PARADE»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN MEVROUW ANNEMIE NEYTS-UYTTEBROECK, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE «DE HERHALING VAN HET CULTUREEL EVENEMENT «ZINNEKE PARADE»

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, madame et messieurs les ministres, chers collègues, nous avons certainement été toutes et tous charmés et séduits par l'ambiance de fête, la qualité de l'organisation et les diversités culturelles de la «Zinneke Parade» organisée le 27 mai dans le cadre de Bruxelles: capitale culturelle de l'an 2000.

Cet événement, tout à fait inédit, entre parade et défilé, entre carnaval et fête de rue, fut un réel succès de foule qui a réussi au cœur même de la ville la rencontre d'habitants trop souvent repliés dans leurs quartiers.

C'est le sens même de la ville comme lieu de rencontre mais aussi de fête que la Zinneke Parade a ravivé, un peu comme nous l'avions déjà vécu lors de la fête inaugurale de Bruxelles 2000.

Nous avons assisté, durant une après-midi, à la reconstruction d'une identité bruxelloise, multiple et colorée. L'idée des cortèges en provenance de plusieurs quartiers très différents de la ville, mais culminant tous au centre, a permis en fin de journée un rassemblement festif que Bruxelles a rarement connu.

Sans oublier que cet événement s'est, le plus souvent, préparé pendant des mois, dans les associations, les clubs, les écoles ... et que le 27 mai fut le point culminant d'heures de préparation des danses, musiques, costumes.

Ce fut la rencontre sans doute des cultures, mais aussi des générations et des genres, dans une explosion de joie. L'un des intérêts de la fête était également la fusion entre les «pros» et les «impros» comme je les appellerais, c'est-à-dire la présence à la fois d'artistes professionnels et celle de groupes spontanés (souvent composés d'enfants et de jeunes).

Depuis le départ, les organisateurs de Bruxelles 2000 mais aussi tous ceux, responsables politiques comme acteurs privés, qui se sont investis dans l'opération ont insisté pour dire que

Bruxelles 2000 ne pouvait être un feu de paille d'une année mais devait connaître un avenir beaucoup plus «durable» et des actions à long terme.

Il me semble ainsi que la Zinneke Parade est l'événement par excellence qui pourrait être répété si du moins les autorités politiques sont d'accord de lui donner des chances de survie. Ces chances devront donc se concrétiser par des moyens budgétaires, qui ne peuvent grever les subsides de fonctionnement des associations.

J'aimerais donc savoir si vous avez déjà envisagé, madame, monsieur les ministres de consacrer à l'événement des budgets qui pourraient par exemple émaner de l'enveloppe «rayonnement international de Bruxelles». Et s'il est également envisagé d'installer dès lors une sorte de cellule de coordination qui concrétiserait l'événement?

Enfin, que pensez-vous de l'idée de coordonner cette Parade avec la Fête de l'Iris?

Je remercie les ministres pour les réponses qu'ils donneront à mes questions.

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Neyts-Uyttebroeck, minister.

Mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, dat de Zinneke Parade een fantastisch succes is geweest, hoeft geen betoog. Duizenden mensen trotseerden de grillen van de natuur en genoten van een wereldsspektakel.

Deze parade was het resultaat van een maanden-, soms zelfs jarenlange samenwerking van verschillende sociaal-culturele, *ad hoc* en artistieke verenigingen.

Een dergelijk evenement vergt inderdaad heel wat inspanningen, zowel van de organisatoren als van de actoren. Het is volgens mij dan ook uiterst belangrijk de evaluatie en de opvolging van deze parade te garanderen zodat wij de juiste beslissing kunnen nemen aangaande de eventuele herhaling van deze happening. Wij moeten ook grondig onderzoeken wie de organisatie zal dragen en welke inzet van mensen en middelen er vereist is. Deze parade heeft 35 miljoen gekost. Indien men zou besluiten dat dit evenement vatbaar is voor herhaling, moeten wij de nodige middelen ervoor vinden. De uitstraling van de parade en voor ons land is in elk geval de moeite waard om in overleg met de verschillende overheden die een bijdrage kunnen leveren, te proberen het nodige geld voor dit initiatief in te zamelen. Ik ben graag bereid de verschillende mogelijkheden samen met de minister-voorzitter te onderzoeken.

Ik wil hierbij evenwel een bedenking formuleren. Als kind heb ik de karnavalstoeten gekend die in Brussel werden georganiseerd en die een sprookjesachtige indruk op mij maakten. Dit initiatief is langzaam doodgebloed, al werden er in de loop der jaren sporadisch nog enkele stoeten georganiseerd. Wij moeten ervoor zorgen dat bij dergelijke evenementen de spontaneïteit behouden blijft. Het is niet uitgesloten dat de herhaling van de Zinneke Parade vrij snel verwordt tot een obligaat nummer, waarbij de spontaneïteit en de charme verloren gaan. Dit moeten wij te allen prijze vermijden.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroek.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je sens que vous êtes enthousiaste en ce qui concerne la poursuite d'un tel projet, même si ce n'est pas exactement celui que nous avons vu cette année. Je suis tout à fait consciente que la Région seule ne pourra pas consacrer annuellement 35 millions de francs à un tel événement. Mais peut-être y aurait-il moyen de le faire en collaboration, soit avec la Fête de l'Iris, soit avec le Jazz Rallye. Pourquoi pas?

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que, pour faire une évaluation, les trois personnes actuellement engagées devront vraisemblablement y procéder.

J'attire votre attention sur le fait que leur contrat prend fin au mois de juillet. Il serait peut-être opportun de le prolonger jusqu'en janvier prochain.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE MOLENBERG A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT «LE FESC»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ISABELLE MOLENBERG AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE «HET FCUD»

M. le Président. — La parole est à Mme Molenberg pour poser sa question.

C'est M. le secrétaire d'Etat Alain Hutchinson qui répondra en lieu et place du ministre Tomas.

Mme Isabelle Molenberg. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, au mois de novembre dernier, vous répondiez, dans le cadre d'une question d'actualité, que vous alliez interpeller le ministre Vandenbroucke afin que la procédure de concertation entre l'Etat fédéral — compétent pour le FESC —, la Communauté française — compétente pour l'enfance — et les Régions — compétentes pour l'emploi —, soit organisée.

Je souhaiterais dès lors savoir si la situation a évolué; avez-vous pu créer un dialogue avec le niveau fédéral? Quelles initiatives avez-vous prises? Des solutions à cet épineux dossier vont-elles voir le jour prochainement?

Depuis lors, je constate que l'idée émise par d'aucuns de dissoudre le FESC semble faire son chemin.

J'en veux pour preuve un avis récent du Conseil d'Etat amené à se prononcer sur une proposition de loi déposée par le CVP complétant les lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, coordonnées par l'arrêté royal du 19 décembre 1939, en vue d'une répartition équitable des moyens du Fonds d'équipements et de services collectifs entre les communautés.

Dans son avis, le Conseil d'Etat dit que le système de financement du Fonds doit à présent être considéré comme relevant des Communautés et non de l'autorité fédérale car ce système doit être considéré comme un régime de subventions ou une aide financière accordée au titre des initiatives concernant notamment l'accueil des enfants.

Selon le Conseil d'Etat, tant les mesures du Fonds que l'objet du système de financement ne permettent plus d'invoquer la compétence fédérale.

Bruxelles-Capitale pour la confier à la ville de Malaga. C'est en tout cas ce que nous avons pu apprendre en consultant le site internet du réseau URBAL.

J'en ai ici la copie: le 4 mai dans les *News*: «Coordination du réseau n° 6 environnement urbain. La Commission européenne a attribué la coordination du réseau n° 6 environnement urbain à la ville de Malaga (España).»

C'est environ 14 millions de subsides européens que la Région a ainsi perdus à cause de son manque de suivi de ce dossier, sans parler de la perte de crédit au niveau international.

On pourrait évoquer la perte de la maîtrise sur l'utilisation des subsides du réseau lui-même, à savoir environ 180 millions.

La ministre pourrait-elle m'expliquer les raisons qui ont provoqué cet immobilisme dans la gestion du dossier URBAL, par la Région?

Qu'est-ce qui a justifié que le dossier élaboré en vue d'obtenir le rôle de coordination du réseau n° 6 n'ait pu connaître des suites favorables au point que l'Union européenne se voit dans l'obligation de retirer la coordination à notre Région?

Je remercie la ministre pour ses réponses.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Neyts-Uyttebroeck, ministre.

Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, chers collègues, je ne vous cache pas que la question de notre collègue m'embarasse quelque peu pour les raisons suivantes.

D'abord, parce qu'aux termes de la répartition des compétences au sein de notre Gouvernement, ce dossier est aujourd'hui de la compétence de mon collègue, M. Gosuin. C'est un premier élément.

Deuxième élément: je suis obligée de confirmer ce que vous avez dit, à savoir que la Région bruxelloise a perdu la coordination de ce programme.

Troisième élément: comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire dans d'autres débats, monsieur Debry, depuis plusieurs mois, mes collaborateurs et moi-même déployons des efforts afin de mettre en place un contrôle systématique et très strict quant à l'usage qui est fait des fonds européens. Cependant, il apparaît qu'un tel contrôle se met en place difficilement ... Je puis peut-être me consoler en me disant que pendant dix ans, pratiquement rien n'a été fait sur ce plan, mais que depuis mon entrée en fonction, c'est-à-dire depuis onze mois, les choses commencent à se mettre en place. Toutefois, je ne vous le cache pas, je m'impatiente parfois et je m'étonne que d'aucuns ne se rendent pas toujours compte de la situation. Je ne parle pas de mes collègues, je n'aurais d'ailleurs aucune raison de le faire, mais de certaines personnes qui se sont avancées en déclarant pouvoir assurer la coordination en question et qui ont cru, par la suite, que quoi qu'il arrive, elles ne couraient aucun risque.

Or, le risque était double: d'abord, on pouvait perdre la coordination — et c'est arrivé — et ensuite, on pouvait se voir refuser la liquidation de certains crédits pour des programmes antérieurs, ce qui s'est également produit.

C'est une leçon. Elle est un peu pénible et je le déplore.

Le dossier en question a voyagé d'un ministre à l'autre, d'un service à l'autre. Mais tout ce que vous avez dit est exact, monsieur Debry: nous avons perdu cette coordination car ceux qui sont avancés pour la mener à bien ont pris la chose à la légère; ils ont cru qu'ils pourraient continuer indéfiniment à ne pas faire ce que l'on pouvait attendre de ceux qui s'engagent en tant que coordinateurs d'une mission aussi importante.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Debry pour une réplique.

M. Philippe Debry. — Madame la Présidente, je remercie la ministre pour sa réponse franche.

Je prends acte du fait qu'il y a eu, je n'oserais prononcer le mot «dysfonctionnement», mais en tout cas, un mauvais fonctionnement des services de son administration.

Madame la ministre, votre réponse comporte des sous-entendus quant à des personnes qui se seraient engagées trop loin.

Depuis que j'ai déposé ma question, j'ai procédé à des recherches complémentaires. J'ai pu ainsi retrouver trace d'une délibération du Gouvernement, posant la candidature de la Région.

Ce n'est donc pas là le fait d'une ou de plusieurs personnes: il y a eu une décision du Gouvernement en la matière.

J'imagine mal qu'un membre de votre administration ait pu faire une telle chose sans l'accord du ministre, voire du Gouvernement. Bien entendu, cela s'est produit sous le Gouvernement précédent. Vous n'êtes donc pas personnellement responsable, madame la ministre. Cependant, c'est le Gouvernement que j'interpelle dans le sens de la continuité du service. Dès lors, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a une responsabilité au niveau du manque de suivi des décisions qu'il a prises.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Neyts-Uyttebroeck, ministre.

Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Je n'ai rien à ajouter par rapport à ce qui vient d'être dit.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. YARON PESZTAT A M. ERIC ANDRE, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RENOVATION URBAINE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT «UNE INTERVENTION DE LA COMMISSION EUROPEENNE DANS LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU MARCHE D'ETUDE DU PRD»

QUESTION ORALE JOINTE DE M. BENOIT CEREXHE, CONCERNANT «L'ATTRIBUTION DU MARCHE CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN CONSTAT PREALABLE A L'ELABORATION DU PRD»

QUESTION ORALE JOINTE DE MME MICHELE CARTHE, CONCERNANT «L'ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE OPERATIONNELLE A L'ELABORATION DU PRD INTEGRANT UNE ANALYSE STRATEGIQUE DU POSITIONNEMENT DE LA REGION BRUXELLOISE ET UN BENCHMARKING DE BRUXELLES PAR RAPPORT A SA PERIPHERIE ET A CERTAINES VILLES EUROPEENNES COMPARABLES»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER ERIC ANDRE, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, STADSVERNIEUWING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE «EEN INGRIJPEN VAN DE EUROPESE COMMISSIE IN DE PROCEDURE VOOR DE GUNNING VAN DE STUDIE OVER HET GEWOP»

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE BETREFFENDE «DE GUNNING VAN DE OPDRACHT BETREFFENDE DE VASTSTELLING VOORAFGAAND AAN HET OPSTELLEN VAN HET GEWOP»

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW MICHELE CARTHE BETREFFENDE «DE GUNNING VAN EEN OVERHEIDSOPDRACHT IN VERBAND MET ADVIES EN OPERATIONELE BIJSTAND BIJ HET OPSTELLEN VAN HET GEWOP WAARBIJ REKENING WORDT GEHOUDEN MET EEN STRATEGISCHE ANALYSE VAN HET STANDPUNT VAN HET BRUSSELS GEWEST EN EEN BENCHMARKING VAN BRUSSEL TEN AANZIEN VAN DE RAND EN VAN BEPAALDE VERGELIJKBARE EUROPESE STEDEN»

Mme la Présidente. — La parole est à M. Pesztat pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, *La Libre Belgique* du 30 mai dernier faisait état, avec beaucoup de précautions oratoires, d'une éventuelle intervention de la Commission européenne dans le cadre de l'attribution du marché d'étude du Plan régional de développement — PRD. En filigrane de cet article, on pouvait lire qu'un recours aurait été introduit par un candidat évincé et que ce recours pourrait éventuellement entraîner l'annulation de ladite procédure.

D'où les questions que j'adresse à M. le secrétaire d'Etat: qu'en est-il précisément de cette éventuelle intervention de la Commission européenne? Un recours a-t-il été introduit par un candidat évincé? Quel en serait l'impact sur le PRD en cours d'élaboration? Lorsque le projet de PRD, voire le PRD définitif, sera adopté, peut-on imaginer qu'il soit suspendu rétroactivement en raison de l'aboutissement d'un recours? Qu'en serait-il parallèlement du PRAS si un recours devait annuler le PRD?

Depuis le dépôt de ma question, j'ai eu l'occasion de voir la décision du Gouvernement. Je n'entrerai pas dans les détails car ce n'était pas prévu dans la question que j'ai déposée, mais j'avoue qu'il y a lieu de se poser des questions à la lecture de l'arrêté. Des différences gigantesques apparaissent entre les offres qui ont été remises: l'une est à hauteur de 25 millions et une autre à hauteur de 4/5 millions.

Les heures de travail proposées sont tout à fait différentes. Comment l'appel d'offre a-t-il été rédigé pour susciter une telle disparité? On peut comprendre qu'un candidat évincé ait introduit un recours dans ces conditions.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cerexhe pour poser sa question jointe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je partage les inquiétudes de M. Pesztat et de Mme Carthé, qui interviendra dans quelques instants, en ce qui concerne la régularité de ce marché.

A la suite d'un appel d'offre général, le Gouvernement a décidé, le 19 avril dernier, d'attribuer le marché définitif à l'établissement d'un constat préalable à l'élaboration du PRD à l'une des sociétés qui avait remis une offre et ce, pour un montant de 24 950 000 francs hors TVA.

Sept autres sociétés de renommée internationale ont également remis offre dont certaines à des prix cinq fois moins élevés que la société choisie mais elles ont été écartées.

Le cahier spécial des charges avait déterminé trois critères d'attribution, énumérés dans l'ordre décroissant de leur importance, à savoir: la valeur technique, la réduction du délai et le montant de l'offre.

J'aimerais savoir quel était le montant prévu au budget pour ce marché? Est-il exact que les instances européennes ont interrogé l'administration sur la validité de ce marché? Dans l'affirmative, quelles ont été les réponses fournies à la Commission?

Par ailleurs, y a-t-il à ce jour un recours introduit contre l'attribution de ce marché?

Je voudrais également savoir qui a déterminé le choix des trois critères et leur ordre d'importance. Y-a-t-il eu une pondération entre ces différents critères? Quelle est l'importance réservée au prix et au taux horaire des consultants? L'analyse des différentes offres vous aura en effet certainement permis de constater que les taux horaires des consultants étaient très différents bien qu'ils soient tous issus de sociétés reconnues. Certaines, dont cette qui s'est vu attribuer le marché, travaillent à un taux journalier de 55 000 francs alors que d'autres sociétés demandaient 33 à 34 000 francs. Et quand je parle de 55 000 francs, il ne s'agit pas uniquement du taux journalier des consultants mais également celui des secrétaires! Au sein de la société qui s'est vu attribuer le marché, les secrétaires travaillent donc à un taux journalier de 55 000 francs! Ce n'est pas mal, à ce tarif-là, je veux bien travailler également.

J'en arrive à la fin de la question. Monsieur le ministre, je comprends bien qu'elle vous ennuie.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Le problème n'est pas que votre question m'ennuie mais qu'elle ne m'a pas été posée! Vous citez des chiffres auxquels je ne peux pas répondre.

M. Benoît Cerexhe. — La question, monsieur le secrétaire d'Etat, est: quelle est l'importance du taux horaire des consultants. Vous n'avez peut-être pas envie de répondre! Eh bien, vous ne répondez pas, mais moi j'ai au moins posé la question.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénova-

tion urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, je rappelle au règlement !

Mme la Présidente. — Monsieur André, vous répondrez aux questions qui avaient été posées par écrit.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, ne pas répondre à la question de M. Cerexhe pourrait laisser supposer qu'elle m'ennuie. Il n'en est rien. Je demanderai donc d'avoir la possibilité d'ajoindre un complément à ma réponse afin de réfuter explicitement les affirmations de M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Ma question figure explicitement dans le texte au point 3, dernier alinéa.

Enfin, dernière question, je voudrais savoir ce que vous entendez par la valeur technique du projet. S'agit-il de la notion reprise à l'article 8, point 2, des clauses administratives du cahier des charges ou doit-on également inclure dans cette notion les moyens mis à disposition par le consultant ? *(Applaudissements sur les bancs PSC.)*

Mme la Présidente. — Je rappelle la question 3, deuxième alinéa : quelle est l'importance réservée au prix et au taux horaire des consultants ?

La question ne portait que cette mention-là.

M. Benoît Cerexhe. — Je serais très heureux d'obtenir une réponse à cette question.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Carthé pour poser sa question jointe.

Mme Michèle Carthé. — Monsieur le secrétaire d'Etat, lors de mon interpellation du 28 avril dernier, sur l'état d'avancement du PRD 2, vous avez confirmé que plusieurs études étaient en cours et qu'elles étaient réalisées à la suite d'appels d'offres et de cahiers des charges dûment constitués. Vous aviez confirmé que la coordination des études relatives au constat préalable à l'élaboration du PRD proprement dit serait confiée au *Boston Consulting group*. Ce groupe avait été sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre relatif à l'étude intitulée « Marché public de service, de conseil et d'assistance opérationnelle, à l'élaboration du PRD, intégrant une analyse stratégique du positionnement de la Région bruxelloise et un *benchmarking* — à savoir une comparaison, pour ceux qui ne sont pas branchés sur les termes un peu plus techniques ! — de Bruxelles par rapport à sa périphérie et à certaines villes européennes comparables ». L'intitulé de l'étude démontre déjà qu'il ne s'agit pas d'une étude limitée mais bien d'un travail assez important.

Nous avons appris de différentes sources — entre autres par la presse — que deux offres auraient été retenues. Il s'agit de celle d'*Andersen Consulting* pour un montant de quelque 4 millions et de celle du *Boston Consulting group* qui atteint, elle, un montant de plus de 25 millions. La marge est importante entre les deux offres et curieusement, c'est le *Boston consulting group* qui a finalement remporté le marché. Nous supposons que des critères comme le prix, le temps de réalisation ou les aspects techniques ont nécessairement été pris en compte lors de la sélection. Pourriez-vous toutefois nous informer de la force des éléments qui ont orienté le choix vers le *Boston Consulting group* ?

D'après nos informations, la différence entre les offres qui ont été réceptionnées est très importante. Cela va de quatre à près de 40 millions. Six ou sept bureaux ont répondu et la marge entre leurs offres est assez surprenante, 4,7 millions à 38,4 millions.

Lorsque je vous ai interpellé en avril sur ces études, vous aviez dit que les choses étaient claires et que nous pouvions consulter le greffe de la commission Urbanisme qui nous donnerait toutes les informations nécessaires. Nous y sommes allés, mais nous n'avons rien trouvé. Ce matin encore, nous sommes allés vérifier. N'empêche, nous avons malgré tout obtenu le cahier des charges, mais il n'était pas au greffe de la commission Urbanisme, comme vous nous l'aviez indiqué.

J'ai sous les yeux le cahier des charges. Je rappelle l'importance de tous les volets de cette étude. A part les huit premières pages qui ne sont que des informations habituelles lors des appels d'offres, deux ou trois pages ...

Mme la Présidente. — Madame Carthé, comme vos prédécesseurs, vous devez vous en tenir à votre texte.

Mme Michèle Carthé. — Deux ou trois pages seulement concernent le contenu même d'une étude particulièrement importante, qui revêt plusieurs aspects. C'est assez surprenant ! Donc, forcément, vous avez réceptionné des offres qui vont de 4 à 40 millions !

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que tout contrat de plus ou moins 8 millions nécessite un appel d'offres européen, ce qui n'a vraisemblablement pas été fait mais n'a cependant pas empêché certains bureaux internationaux de soumissionner.

Ces questions nous préoccupent non seulement sur le plan juridique mais également sur le plan politique. Sur le plan juridique, il semblerait que même votre administration aurait émis quelques réserves quant aux procédures suivies. Pourriez-vous le confirmer ? Avez-vous suivi des recommandations ? Si non, pourquoi ? Nous craignons donc que cette procédure d'attribution ne soit pas à l'abri d'un éventuel recours, au niveau européen par exemple, qui ne serait pas sans influence sur le bon déroulement de l'élaboration du PRD dont nous avions déjà regretté les retards et les lenteurs. Dans le pire des cas, cette situation pourrait empêcher la réalisation du projet de plan avant le 31 décembre 2000 comme l'impose cependant l'OOPU.

Avez-vous déjà pris en compte cette regrettable éventualité et ses conséquences — assez dramatiques — par rapport au délai de validité du PRD fixé dans l'OOPU ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric André, secrétaire d'Etat.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Madame la Présidente, les questions de mes collègues appellent de ma part une remarque préliminaire sur laquelle je veux être d'une totale clarté. Le marché en question, attribué en date du 19 avril dernier, porte sur une mission de conseil et d'assistance opérationnelle pour le développement d'un constat préalable à l'élaboration du PRD. J'insiste sur ces termes parce qu'il me semble que mes interpellateurs confondent cette notion avec le projet de PRD en lui-même, visé à l'article 18 de l'OOPU. Ce constat est un élément indispensable et un préalable évident avant d'entamer le travail de rédaction du projet de PRD en lui-même. Car, en dix années, notre Région a évolué, soit par l'effet de forces qui échappent à notre appréhension, soit par l'effet des politiques que nous avons menées en prenant appui sur le premier PRD.

C'est cette évolution, ces tendances, qu'il me paraît utile de connaître et d'analyser, dans une perspective sans doute différente de ce qui s'est fait jusqu'ici et qui m'a incité à requérir l'assistance d'un consultant stratégique, disposant notamment d'une capacité de dégager les forces et faiblesses de notre Région dans une comparaison fouillée de la situation bruxelloise par rapport à d'autres villes européennes comparables et par rapport à sa grande banlieue, ce que j'ai déjà eu l'occasion de déclarer à cette tribune.

M. Philippe Debry. — Madame la Présidente, pourriez-vous rappeler à l'ordre certains de nos collègues qui confondent la cafétéria et la salle des séances publiques.

Mme la Présidente. — Je pense que vous avez raison, monsieur Debry, de demander le silence pendant la réponse du secrétaire d'Etat. Puisque l'on a écouté les interpellateurs, écoutons la réponse pour éviter une question complémentaire dans 15 jours.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — L'administration et mon cabinet travaillent d'arrache-pied sur le PRAS. Ils travaillent également conjointement sur ce constat préalable à l'élaboration du PRD. Dans le même temps, les membres du Gouvernement sont appelés à discuter d'éventuelles adaptations de l'ordonnance de modification de l'Urbanisme afin de stabiliser la hiérarchie des plans et la forme de ceux-ci. C'est un travail très lourd, mais j'ai pris l'engagement de le mener à bien et j'entends que les délais prescrits soient respectés. Par conséquent, je me suis fixé comme objectif de présenter au Gouvernement le résultat final des analyses opérées dans le cadre du constat cet été encore. Je n'en ferai pas une bible, mais ce sera à tout le moins le fondement sur lequel se construira le projet de PRD, en étroite relation avec mes collègues du Gouvernement.

Cela étant, j'en viens à vos questions plus précises. Je suis pour le moins surpris de certaines allégations — je dois reconnaître que M. Pesztat a été très prudent quand il a posé ses questions — qui relèvent de la rumeur et ne sont, à ma connaissance, aucunement fondées. Ainsi, je n'ai reçu à ce jour aucune demande d'information émanant des instances européennes, qu'il s'agisse de la Commission ou de quelque autre organe de contrôle. A ma connaissance également, aucun recours n'a été déposé à ce jour contre la décision d'attribution mais je ne peux évidemment pas préjuger de ce que l'un ou l'autre des soumissionnaires non retenus déciderait de faire.

Je ne sais pas qui a intérêt à déposer un tel recours mais je constate que d'aucuns essayent d'inciter l'un ou l'autre à le faire.

Je suis néanmoins tout à fait confiant dans le travail d'analyse des offres réalisé par l'administration et ensuite vérifié par un cabinet d'avocats spécialisés.

L'offre retenue porte sur un montant de l'ordre de 24 millions de francs et non sur 40 millions de francs comme vous l'avanciez dans votre texte écrit, madame Carthé. Mais vous l'avez rectifié à la tribune.

C'est un montant qui correspond manifestement aux prix pratiqués sur le marché de la consultance stratégique, et qui sont généralement plus élevés que ceux pratiqués par les cabinets d'audit ou par les bureaux de consultance en aménagement du territoire. Une offre portait d'ailleurs sur un montant de 38 millions. Je précise que, comme le stipule le cahier spécial des charges, le profil du consultant stratégique était bien le type de partenaire recherché. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que le critère du prix a été considéré comme le dernier des critères d'attribution car j'entendais donner la priorité à la qualité technique des offres. Le critère du prix doit d'ailleurs s'analyser au regard de la valeur technique de l'offre, qui est elle-même largement déterminée par le volume des prestations offertes dans le délai d'exécution particulièrement court de cette mission. Voilà qui explique pourquoi le prix a été considéré comme un critère moins déterminant que la valeur technique de l'offre. J'attire enfin l'attention de mes collègues sur le fait que, s'agissant d'un appel d'offre général avec publicité européenne, il apparaissait d'évidence que le pouvoir adjudicateur s'attendait à recevoir des offres au moins équivalentes, sinon supérieures, aux seuils qui justifient le passage par une procédure avec publicité européenne.

Le critère de « valeur technique », quant à lui, recouvre tant la notion de qualité, au travers de la note méthodologique requise par le cahier spécial des charges, que le détail des moyens humains mis en œuvre compte tenu notamment du délai d'exécution particulièrement court. Un temps plein ne peut effectivement pas réaliser ce que trois « temps plein » se proposent de réaliser dans un même délai. Il paraît évident que, s'agissant d'un marché de service passé en appel d'offre général, ce critère devait s'avérer déterminant, l'attribution devant s'opérer, selon l'expression consacrée, au « mieux-disant ».

Malgré l'urgence, l'attribution du marché a néanmoins été postposée sur conseil des avocats requis par mon administration, afin de permettre à chaque soumissionnaire d'apporter des précisions complémentaires sur les critères de sélection qualitatifs et la valeur technique des offres déposées. En effet, la comparaison opérée lors d'un premier examen ne permettait pas de sélectionner ni de départager les soumissionnaires sans contestation possible, sur la base des critères du cahier spécial des charges, dans la mesure où les offres déposées manquaient de précision.

A l'issue du processus d'analyse des offres et des précisions fournies par les soumissionnaires, mon administration m'a fait part de ses conclusions telles que vérifiées par des avocats spécialisés, et j'ai suivi ces conclusions, en considérant que le choix proposé *in fine* me permettait d'escompter un travail de qualité dans les délais.

Il n'y a bien sûr aucune raison de craindre d'éventuelles conséquences néfastes pour le PRD lui-même si, par impossible, l'attribution du présent marché venait à être contestée par l'un des soumissionnaires; ce qui, à ce jour, n'est pas le cas.

Je répète que ce marché portait sur l'élaboration d'un constat préalable. Je compte donc, dès lors que mes collègues auront pris connaissance des résultats de cette étude, très avancée d'ailleurs, m'atteler immédiatement à l'élaboration du projet de PRD en tant que tel, dans le cadre prévu par l'ordonnance de planification de l'urbanisme, c'est-à-dire en étroite relation avec l'ensemble de mes collègues du Gouvernement.

Je transmettrai d'ailleurs le constat préalable à la CRD, comme je lui transmettrai l'ensemble des rapports finaux des études sectorielles réalisées également dans le cadre du constat — auquel j'ai fait état, madame Carthé, quand j'ai fait référence aux études. Si mes souvenirs sont exacts, je ne faisais pas référence au dépôt au greffe de l'ensemble des cahiers des charges mais bien de l'ensemble des études attribuées et des sociétés. Dans l'hypothèse où cela n'aurait pas été déposé au greffe, je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Il est évident que si tel était bien le cas, je vérifierai pourquoi ce dépôt n'a pas été fait.

Ainsi, la CRD sera-t-elle en mesure d'apprécier l'évolution du dossier devant amener un projet de PRD sur la table du Gouvernement. Il va de soi que si l'élaboration du projet de PRD devait faire l'objet d'une mise en marché, le consultant stratégique retenu ne pourrait y participer, en vertu des règles

d'incompatibilité prévues par la réglementation relative aux marchés publics.

Je crois, madame la Présidente, avoir répondu *in extenso* aux questions qui m'ont été posées.

Mme la Présidente. — Les parlementaires qui ont posé une question vont pouvoir à présent poser une question complémentaire. M. le secrétaire d'Etat aura ensuite droit à une ultime réponse. J'invite cependant les intéressés à répliquer brièvement parce qu'une question orale est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée communautaire commune puis nous passerons au vote.

La parole est à M. Pesztat pour une réplique.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, je ne me suis jamais inquiété du fait qu'un marché avait été attribué pour un montant de 25 millions. Je vois d'ailleurs mal ce qui aurait pu être fait de sérieux, en termes de contenu, pour 4 millions, sans préjuger de la nature de la demande ou de la qualité des résultats.

En revanche, quand un appel d'offres est lancé de telle manière qu'il génère des offres aussi sensiblement différentes, que 25 millions et 4 millions, on peut supposer que son libellé-même puisse donner matière à recours.

M. le secrétaire d'Etat estime, si j'ai bien compris, que puisqu'il s'agit d'un constat préalable à l'élaboration du projet de PRD, il n'y a aucune raison de craindre ce que l'on pourrait redouter d'un marché d'études pour l'élaboration du projet de PRD lui-même. M. le secrétaire d'Etat aurait-il l'obligeance de confirmer cette interprétation de son propos ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cerexhe pour une réplique.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, M. le secrétaire d'Etat a précisé que priorité avait été donnée à la qualité technique de l'offre. L'examen de la décision montre que les offres sont jugées sur la base du plan de travail, du calendrier d'exécution, de la grille d'analyse et des moyens humains mis à disposition.

Il me paraît quelque peu problématique que dans la décision, on se contente de dire que toutes les offres contiennent ces documents, c'est-à-dire plans de travail, calendrier, grilles d'exécution, sans analyser le fond de ces documents, donc leur acceptabilité. Le seul critère qui compte devient finalement les moyens humains mis à disposition. Là, il y a effectivement des différences très importantes, ce à quoi il a déjà été fait allusion : une société dit 421 jours/homme, une autre 115 et une troisième 140, ce qui implique, me semble-t-il, des projets fondamentalement différents. C'est à ce sujet que je vous pose ma question supplémentaire.

Ne pensez-vous pas qu'aux yeux de la loi sur les marchés publics, on a créé de par ce seul critère qui comporte des projets fondamentalement différents, une impossibilité de les comparer ?

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Carthé.

Mme Michèle Carthé. — Madame la Présidente, je veux être sûre d'avoir bien compris. L'appel d'offres a donc été mené au niveau européen avec les mesures de publicité adéquates. *(Assentiment de M. le secrétaire d'Etat Eric André.)*

Par ailleurs, vous avez signalé que votre administration a recommandé de postposer le délai de la sélection étant donné que les offres manquaient de précision. Cela confirme notre inquiétude, à savoir que le cahier des charges était trop imprécis. Votre administration a-t-elle émis des remarques quant au contenu du cahier des charges ?

Enfin, vous nous rassurez quand vous nous dites qu'aucun recours ne serait pour l'instant déposé, en espérant que cela ne retarde pas le PRD. Sans être juriste, je pense que la première étape avant le recours est le fait que les soumissionnaires évincés demandent des informations et des motivations quant au rejet de leur candidature. Y a-t-il eu de telles demandes ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. André, secrétaire d'Etat.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Mme Carthé m'a demandé si l'appel d'offres est européen, je le lui ai confirmé. Il est paru avec toutes les publicités nécessaires au *Bulletin des adjudications européennes* et au *Moniteur belge*.

Madame Carthé, vous m'avez demandé si le cahier des charges manquait de précision. Je ne l'ai pas rédigé moi-même ! ...

Mme Michèle Carthé. — Et l'administration n'a pas émis de remarques ?

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je n'en ai pas souvenance. Peut-être avez-vous des informations dont je ne dispose pas. Je puis vous dire que lorsque les offres ont été émises, qu'un premier tri a été fait, il a été difficile de les comparer sur base de l'information rentrée. Nous avons donc demandé à ce moment-là, sur proposition de l'administration, des informations complémentaires, encadrés par un cabinet de juristes spécialisés, consultés d'ailleurs par mon administration.

Vous me demandez si des soumissionnaires évincés ont interrogé l'administration pour connaître les motifs du refus. J'imagine que cela a dû être le cas parce que la plupart du temps, c'est ce qui se fait dans une procédure de ce genre, mais je n'en suis pas informé.

Si vous m'aviez posé cette question dans votre texte, je vous aurais répondu de façon précise à ce sujet-là.

J'ai déjà répondu aux deux questions qui m'ont été posées par M. Pesztat.

Quant à M. Cerexhe, il a fait des remarques qualitatives sur le cahier des charges. Peut-être, monsieur Cerexhe, l'auriez-vous mieux rédigé que ceux à qui ce travail a été confié. Si jamais, demain, il s'avérait qu'une place se libère dans mon administration, je ferai appel à vous.

Mme la Présidente. — Les incidents sont clos.

Mesdames, messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 16 h 40.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.40 uur.

Elle est reprise à 16 h 45.

Ze wordt hervat om 16.45 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

VOTE NOMINATIF — NAAMSTEMMING

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur la proposition de résolution dont l'examen est terminé.

Aan de orde is de naamstemming over het afgehandelde voorstel van resolutie.

Chers collègues, nous avons débattu ce matin de cette proposition. Les parlementaires cosignataires et moi-même avons eu l'occasion de rencontrer des témoins issus des associations «Médecins sans Frontières/*Artsen zonder grenzen*» et «Handicap International», qui revenaient d'Afghanistan. Des deux heures de discussion que nous avons eues avec eux, il ressort que ce problème n'est pas du tout dépassé. Il est, au contraire, d'une actualité brûlante.

PROPOSITION DE RESOLUTION CONDAMNANT LES VIOLATIONS MASSIVES, EN AFGHANISTAN, DES DROITS DE L'HOMME EN GENERAL, DES DROITS DE LA FEMME EN PARTICULIER

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE TER VEROORDELING VAN DE MASSALE SCHENDINGEN VAN DE MENSENRECHTEN IN HET ALGEMEEN EN VAN DE RECHTEN VAN DE VROUW IN HET BIJZONDER IN AFGHANISTAN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution.

Dames en heren, wij stemmen nu over het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

62 votent oui.

62 stemmen ja.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de résolution.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel van resolutie aan.

Ont voté oui:
Ja hebben gestemd:

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Bastien, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Debry, de Clippele, Decourty, Mmes De Galan, De Groote, MM. de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Demannez, Demol, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. de Wolf, Doulkeridis, Dupuis, Mme Fraiteur, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Herscovici, MM. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts, MM. Ouezekhti, Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saidi, Schepmans, Theunissen, MM. Van Assche, van Eyll, Vervoort, Mme Wynants et M. Zenner.

Mme la Présidente. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 16 h 50.*

De plenaire vergadering wordt om 16.50 uur gesloten.

57.804 — E. Guyot, s. a., Bruxelles